

The logo for UTP (Union des Transports Publics et ferroviaires) is a white circle containing the letters 'UTP' in a bold, orange, sans-serif font. The background of the entire page is a dense pattern of small, light-orange icons representing various public transport services, including trains, buses, bicycles, and accessibility symbols.

UTP

Union des Transports
Publics et ferroviaires

GUIDE DES SERVICES

CE GUIDE PRÉSENTE LES SERVICES DE L'UTP À SES MEMBRES ADHÉRENTS,
MEMBRES PARTENAIRES ET MEMBRES ASSOCIÉS



Organisation professionnelle des transports publics et ferroviaires, l'UTP porte la voix des acteurs de la mobilité durable. À ce titre, elle soutient les projets au service de la qualité de vie des citoyens en partenariat avec les organisations syndicales, les pouvoirs publics et les collectivités territoriales. L'UTP porte la parole de ses adhérents, valorise leur expertise, défend leurs spécificités, soutient le dialogue social et nourrit la réflexion.

LES GRANDES MISSIONS DE L'UTP

● REPRÉSENTER ET DÉFENDRE

L'UTP porte la parole des entreprises de transport urbain et ferroviaire auprès des instances nationales et européennes. Elle anticipe les évolutions réglementaires et veille à la concordance des projets avec les métiers pour préserver les intérêts de la profession.

● DÉCRYPTER ET EXPLIQUER

L'UTP étudie les évolutions de l'activité à l'aide d'outils spécifiques. Elle décrypte le marché, analyse l'économie du secteur et fait œuvre de pédagogie pour améliorer la connaissance et la reconnaissance de la profession et de ses différents métiers.

● BÂTIR ET PROMOUVOIR

L'UTP organise la concertation entre les partenaires sociaux, oriente la construction des échanges et anime le dialogue social. Elle défend les positions des entreprises de transport urbain et ferroviaire pour promouvoir un cadre social moderne, efficace et protecteur.

● VALORISER ET ENCOURAGER

L'UTP valorise les expertises et les savoir-faire des entreprises de transport urbain et ferroviaire à l'international. Elle promeut une compétition équitable entre les modes de gestion et le libre choix des élus : deux principes fondamentaux de l'ingénierie juridique française.

● IRRIGUER ET ANTICIPER

L'UTP cultive une réflexion commune avec les autorités organisatrices de la mobilité ainsi qu'avec tous les acteurs qui concourent à la mobilité durable des personnes et des biens.

LES MEMBRES DE L'UTP

L'UTP a vocation à accueillir toutes les entreprises qui concourent directement ou indirectement à la mobilité durable en France. Selon leur cœur de métier, ces entreprises peuvent rejoindre l'organisation professionnelle en qualité de membres adhérents, de membres partenaires ou de membres associés. À ce jour, l'UTP regroupe plus de 230 membres dont près de 170 opérateurs de transport public urbain et une vingtaine d'entreprises de transport ferroviaire, voyageurs et fret, et de gestionnaires d'infrastructures. L'UTP compte également une quarantaine de membres partenaires et de membres associés.

• QUI SONT LES MEMBRES ADHÉRENTS ?

> Les entreprises qui gèrent ou exploitent des services de transport public collectif de voyageurs urbain en France, y compris dans les DOM-TOM, les entreprises qui exploitent des transports ferroviaires de voyageurs ou de marchandises, gèrent des infrastructures ferroviaires ou guidées, assurent la maintenance d'infrastructures ferroviaires ou guidées, exercent des tâches et fonctions de sécurité ferroviaire, assurent la maintenance, hors réparation, de matériels ferroviaires roulants.

> Les entreprises qui appliquent une des trois conventions collectives nationales pour laquelle l'Union est l'organisation professionnelle représentative : la convention collective nationale des réseaux de transport public urbain de voyageurs ; la convention collective nationale de la branche ferroviaire et la convention collective nationale des Voies ferrées d'intérêt local (VFIL).

> Les entreprises qui exercent des activités relevant de l'une des trois conventions collectives nationales pour lesquelles l'UTP est l'organisation professionnelle représentative, sans que ces activités ne constituent leur activité principale.

> Les entreprises qui gèrent ou exploitent des services concourant

à la mobilité, en articulation avec le transport public collectif de voyageurs urbain ou ferroviaire, notamment dans le cadre de concessions ou de marchés publics confiés par des autorités organisatrices ou des collectivités publiques.

> Les associations ou regroupements d'entreprises dont la collaboration avec les entreprises adhérentes est souhaitable.

• QUI SONT LES MEMBRES PARTENAIRES ?

Les entreprises, organismes ou associations qui exercent une activité liée à la mobilité et qui souhaitent nouer des liens privilégiés et durables avec l'UTP.

• QUI SONT LES MEMBRES ASSOCIÉS ?

Les entreprises, organismes ou associations qui s'intéressent aux activités de l'UTP et qui travaillent dans le secteur de la mobilité durable.

LES COMMISSIONS DE L'UTP

Pour mener à bien ses missions, l'UTP a mis en place sept commissions. Chacune d'elles est présidée par un administrateur désigné par le Conseil d'administration.



AFFAIRES SOCIALES FERROVIAIRES

Travaille sur l'ensemble des sujets sociaux et sur les problématiques de sûreté spécifiques au secteur ferroviaire, voyageurs et fret.



NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN

Travaille sur les nouveaux modes et usages participant à la mobilité durable des personnes, des biens et de l'information, qui façonneront les villes et les territoires de demain.



AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN

Traite de toutes les problématiques sociales et des questions de sûreté spécifiques au secteur du transport urbain de voyageurs.



SYSTÈME FERROVIAIRE

Traite des sujets juridiques, techniques et économiques propres au secteur ferroviaire, à l'exception des questions sociales et de sûreté.



ÉCONOMIE ET MOBILITÉ

Travaille sur les enjeux économiques de la mobilité durable et sur les évolutions du financement des infrastructures et services de transport.



TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Couvre l'ensemble des sujets techniques, d'exploitation et de développement durable de la mobilité urbaine.



LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES

Œuvre à la prise en compte des intérêts du secteur lors de l'élaboration des textes aux plans européen et national, et traite des sujets transverses (assurance, ouverture des données...).

SOMMAIRE

P.6
GOVERNANCE

P.7
EXPERTISE

P.8
IMAGE

P.9
PARITARISME

P.10
INFLUENCE

P.12
RÉSEAUX

P.13
FACILITÉS

P.14
INFORMATIONS

P.16
INDICATEURS

P.17
CERTIFICATION

P.18
TABLEAUX DES SERVICES

P.22
COTISATIONS

GOUVERNANCE

Participer à la stratégie

● ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Vous disposez d'un droit de vote aux assemblées générales, ce qui vous rend éligible au Conseil d'administration et vous permet d'élire ses membres.

Votre droit de vote est proportionnel à votre cotisation.

L'assemblée générale élit les 24 membres du Conseil d'administration pour un mandat de deux ans.

L'assemblée générale extraordinaire se tient en cas de besoin, notamment pour modifier les statuts de l'organisation professionnelle.

● CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous êtes éligible au Conseil d'administration de l'UTP¹.

Le Conseil d'administration élit le président et les quatre vice-présidents de l'UTP pour un mandat de deux ans.

Investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer l'organisation professionnelle, le Conseil d'administration définit la politique générale de l'Union et les moyens à mettre en œuvre à cet effet. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des administrateurs présents ou représentés.

¹Pour les membres adhérents.

87%

SCORE OBTENU PAR L'UTP
POUR LA QUALITÉ DE
SA GOUVERNANCE LORS DE SON
ÉVALUATION ISO 26 000².

² État des lieux des pratiques de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au sein de l'organisation professionnelle.

● COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Chacune des commissions et chacun des groupes de travail sont ouverts à vos collaborateurs experts dans les domaines traités. Les travaux des commissions et des groupes de travail permettent au Conseil d'administration de définir les orientations, de valider les actions d'influence et d'adopter les positions de l'UTP.

Les commissions sont constituées de façon permanente auprès du Conseil d'administration pour la durée de son mandat. Les groupes de travail sont mis en place pour une durée limitée afin de traiter de sujets spécifiques à la demande des commissions.

EXPERTISE

Bénéficier d'une assistance

● NOTES DE VEILLE ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE, SOCIALE ET TECHNIQUE

Chaque année, l'UTP produit des dizaines de notes. Les plus récentes concernent l'application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et les véhicules à faibles émissions, les responsabilités en cas d'infractions routières, le compte personnel de formation, le droit de retrait, la protection des secrets industriels et commerciaux, les concessions, l'ouverture à la concurrence des TER, les obligations des entreprises en matière de représentation d'intérêt...

● EXPERTS À VOTRE SERVICE

Toutes les notes de veille sont rédigées par des experts : juristes en droit social, en droit public, en droit européen, économistes, ingénieurs et spécialistes techniques. Ce sont eux qui répondent à vos questions. Ils vous transmettent les informations dans un délai garanti.

98%

DES ADHÉRENTS SONT SATISFAITS
DES RÉPONSES DONNÉES
À LEURS QUESTIONS.

QUELQUES EXEMPLES DE QUESTIONS...

● **EN DROIT SOCIAL** Comment savoir si le permis de conduire de mes chauffeurs de bus est valide ? Pour la continuité du service, peut-on faire travailler les conducteurs de train tous les jours fériés ? Certaines informations manquent sur un préavis de grève : est-ce légal ? Comment puis-je le contester ?

● **SUR LA SÛRETÉ** Quelle procédure les contrôleurs doivent-ils suivre pour recueillir l'identité des fraudeurs ? Peut-on instaurer une amende pour les voyageurs qui ne présentent pas leur abonnement devant le valideur ?

● **SUR LA LÉGISLATION FRANÇAISE ET LES AFFAIRES EUROPÉENNES** Un conducteur de bus doit-il porter une ceinture de sécurité ? Peut-on utiliser un bus pour faire du transport scolaire ? Comment fonctionne la plate-forme européenne en ligne de règlement des litiges de la consommation ?

● **SUR L'ÉCONOMIE ET LES TECHNIQUES** Comment calculer les émissions de GES et où s'affiche l'information ? Quelles sont les conditions de mise en accessibilité du parc autobus d'ici à 2020 ? Quelle est la réglementation pour les revêtements adhésifs sur les issues de secours des véhicules de transport urbain ?

IMAGE

Accroître votre visibilité

● CONCOURS DU BUS D'OR

Vos conducteurs peuvent concourir au Bus d'Or, organisé pendant le Salon européen de la mobilité. Également ouverte aux organisations professionnelles sœurs de l'UTP en Europe, cette compétition vous permet de valoriser votre réseau et vos équipes aux niveaux local, national et européen.

● JOURNÉE DU TRANSPORT PUBLIC

Vous pouvez participer à cet événement et recevoir gratuitement un kit de communication prêt à l'emploi et personnalisable pour communiquer autour de cette journée. Vous pouvez prendre part aux challenges et recevoir l'un des trophées qui récompensent les actions et initiatives mises en œuvre par votre réseau lors de cette journée.

● PRISES DE PAROLE

Vos représentants sont sollicités pour faire valoir leur expertise lors des tables rondes et ateliers du Salon européen de la mobilité et des Rencontres nationales du transport public, ainsi que dans tous les autres colloques, séminaires et sessions d'information organisés par l'UTP ou dont elle est partenaire.

● RENCONTRES NATIONALES DU TRANSPORT PUBLIC

Organisée chaque année impaire dans une grande ville de province, ces rencontres accueillent plus de 6 000 visiteurs. Vous pouvez exposer à un tarif préférentiel lors de cette manifestation incontournable du transport collectif en France.

92%

DES ADHÉRENTS SONT SATISFAITS
DES ACTIONS DE L'UTP POUR
PROMOUVOIR L'IMAGE DE LA
PROFESSION ET LES NOUVEAUX
MÉTIERS DE LA MOBILITÉ.

● SALON EUROPÉEN DE LA MOBILITÉ

Plus de 10 000 visiteurs de près de 60 nationalités participent à ce salon organisé toutes les années paires à Paris. Vous pouvez exposer à un tarif préférentiel et avoir accès à cette formidable vitrine européenne du transport urbain et ferroviaire. Vous bénéficiez aussi d'une remise tarifaire sur les tribunes d'experts, espaces mis à votre disposition pour réaliser une présentation.

● SITE INTERNET ET PUBLICATIONS

Votre entreprise figure dans plusieurs supports de communication diffusés par l'organisation professionnelle : rapport d'activité, annuaire, chiffres clés... Elle est aussi présentée sur le site Internet de l'UTP avec un lien qui renvoie vers votre site.

PARITARISME

Animer le dialogue social

● NÉGOCIATIONS

Au sein des commissions et groupes de travail, vos représentants préparent les mandats de négociation validés par le Conseil d'administration et défendus par l'UTP auprès des organisations syndicales représentatives. L'UTP négocie les conventions collectives des trois branches qu'elle représente : le transport urbain de voyageurs (hors régie RATP), les Voies ferrées d'intérêt local (VFIL) et la branche ferroviaire (voyageurs, fret, gestionnaires d'infrastructures, etc.). Vous recevez tous les avenants et accords négociés par l'UTP, et étendus par l'État, créant le droit conventionnel de branche.

● REPRÉSENTATION

L'UTP siège dans les instances paritaires qui gèrent les fonds dédiés à la formation professionnelle et décident de leur utilisation. L'UTP représente les employeurs et/ou le secteur au sein des institutions de prévoyance. Vos représentants siègent, au nom de l'UTP, dans les instances paritaires de gestion : OPCA Transports et Services, AGEFOS PME et dans les institutions de prévoyance CARCEPT et IPRIAC.

97%

DES ADHÉRENTS DE L'UTP SONT SATISFAITS
OU TRÈS SATISFAITS DU DIALOGUE
SOCIAL MENÉ PAR L'UTP DANS
LE FERROVIAIRE ET 96% DANS L'URBAIN.

QUELQUES EXEMPLES D'ACCORDS SIGNÉS...

- **EN JUILLET 2015**, l'UTP et cinq organisations syndicales signent l'accord de branche sur la formation professionnelle pour les réseaux de transport urbain, ce qui permet de poursuivre la promotion des contrats en alternance.
- **EN MARS 2016**, un avenant à l'accord de branche de 2007 sur le dialogue social permet de diminuer la cotisation des entreprises relative au financement du dialogue social.
- **EN AVRIL 2016**, l'UTP et les autres organisations patronales concernées signent trois accords qui sécurisent et modernisent les régimes CARCEPT Prévoyance et IPRIAC.
- **EN MAI 2016**, l'UTP et trois organisations syndicales signent les accords « dispositions générales » et « contrat de travail et organisation du travail » de la convention collective nationale ferroviaire.
- **EN JUILLET 2017**, l'UTP et cinq organisations syndicales signent l'accord relatif à la formation professionnelle de la convention collective nationale ferroviaire.

INFLUENCE

Peser sur les décisions

● DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS

L'UTP défend vos intérêts auprès des pouvoirs publics en France et auprès des institutions européennes. Elle porte votre voix au sein de différents organismes et associations dont l'AFNOR, l'AQST, le COOPERE, la CCTN, le Haut Comité du système de transport ferroviaire, les IRC, les OEET, le SCSTC, le CNSTC, etc. Dans certains de ces organismes et associations, votre entreprise peut être désignée pour représenter l'UTP.

● INSTANCES FRANÇAISES

L'UTP représente votre secteur d'activité auprès d'instances influentes telles que le COFIT, Fer de France, la FIF, la FNAUT, le GART, l'IGD, le MEDEF, TDIE, etc.

● PARTENARIATS

Vous pouvez définir un programme pluriannuel de partenariat pour défendre les intérêts communs de votre structure et ceux des adhérents de l'UTP.

● RECHERCHE

L'UTP contribue à différents projets de recherche en mettant en avant les spécificités de votre secteur. Elle participe notamment aux projets européens, ZeEUS et EBSF 2.

● RELATIONS AVEC LA PRESSE ET LES E-INFLUENCEURS

L'UTP relaie les actualités, les problématiques et les grands dossiers de votre profession auprès des médias et des e-influenceurs sur Twitter et LinkedIn. Chaque année, elle organise et coorganise plusieurs conférences et/ou points presse sur des sujets d'actualité.

● REPRÉSENTATION EN EUROPE

L'UTP vous représente au sein du comité Union européenne (UE) de l'Union internationale des transports publics (UITP) pour défendre vos intérêts. Vous êtes représenté auprès du Conseil des ministres, du Parlement et de la Commission européenne *via* les représentants de l'UTP qui travaillent à Bruxelles pour défendre la filière française.

● REPRÉSENTATION EN FRANCE

L'UTP vous représente auprès des ministères - Économie, Environnement, Intérieur, Transport, Travail, etc. - qui traitent des sujets vous concernant. L'UTP est en contact régulier avec leurs services : CEREMA, STRMTG, AFIMB, etc.



94,5%

DES ADHÉRENTS SONT SATISFAITS
DES ACTIONS D'INFLUENCE
DE L'UTP. L'UNION FAIT AUSSI
L'OBJET DE PLUS DE
300 RETOMBÉES PRESSE PAR AN.

QUELQUES EXEMPLES DE DÉCISIONS...

- **COOPÉRATION ENTRE PROFESSIONNELS** Le protocole élaboré par l'UTP avec SNCF Réseau pour gérer les circulations prioritaires de fret en cas de perturbations importantes a été repris dans la charte du réseau.
- **LÉGISLATION FRANÇAISE** L'extension du taux réduit de la TICFE¹ aux bus électriques et hybrides rechargeables permettra aux réseaux de réaliser des économies substantielles.
- **LUTTE CONTRE LA FRAUDE** Le décret du 3 mai 2016 « relatif à la sûreté et aux règles de conduite dans les transports ferroviaires ou guidés et certains autres transports publics » revalorise le montant des indemnités forfaitaires qui peuvent, par ailleurs, être modulées par chaque opérateur.
- **RÈGLEMENTATION EUROPÉENNE** La modification du Règlement européen relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route (ROSP) n'impacte quasiment pas les obligations de service public dans les transports urbains.
- **SÛRETÉ** La loi Savary-Le Roux, relative à « la prévention et à la lutte contre les incivilités, contre les atteintes à la sécurité publique et contre les actes terroristes dans les transports collectifs de voyageurs », du 22 mars 2016, reprend la quasi-totalité des demandes de l'UTP pour améliorer la sûreté des réseaux et lutter contre la fraude.

¹ Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité.

RÉSEAUX

Développer vos contacts

● ANNUAIRE

Votre entreprise figure dans l'annuaire de l'UTP « Membres adhérents, partenaires et associés » mis en ligne sur le site de l'UTP. Chaque année, cet annuaire est mis à jour. Il permet aux internautes de connaître votre activité et de vous contacter.

● DEMI-JOURNÉE D'ÉCHANGES

Chaque année, les thèmes de cette demi-journée sont adaptés à l'actualité de la profession et des participants. À cette occasion, l'UTP vous présente ses grands projets en cours et à venir, et vous invite à échanger avec ses équipes sur les sujets abordés lors de la session ou sur d'autres thèmes à votre demande.

● FORUM 1^{ER} EMPLOI

Grâce à ce « job dating », organisé pendant le Salon européen de la mobilité, vous rencontrez des étudiants et des jeunes diplômés dont le profil correspond aux postes à pourvoir dans votre entreprise. Une vingtaine d'entreprises ont participé à cette manifestation en 2016 ; elles ont reçu près de 400 étudiants et jeunes diplômés.

● MOMENTS DE CONVIVIALITÉ

Lors du Salon européen de la mobilité, organisé chaque année paire au parc des Expositions de la porte de Versailles, à Paris, l'UTP vous convie notamment au cocktail de bienvenue qu'elle organise sur son stand. Vous êtes aussi accueilli et invité à une réception lors des Rencontres nationales du transport public, organisées chaque année impaire dans une métropole régionale.

3500

C'EST LE NOMBRE D'ABONNÉS
AUX COMPTES TWITTER
ET LINKEDIN DE L'UTP¹.

¹ Chiffres octobre 2017.

● NETWORKING

Les fils LinkedIn et Twitter de l'UTP vous permettent de nouer de nouvelles relations et de suivre les grandes actualités de la profession. Les comptes Twitter et LinkedIn de l'UTP réunissent une communauté de près de 3 500 abonnés.

● VŒUX

Chaque année, vous êtes convié aux vœux de l'UTP organisés à Paris dans un lieu prestigieux. Cette cérémonie réunit plus de 400 « VIP » et acteurs de toute la chaîne de la mobilité.

FACILITÉS

Accompagner votre métier au quotidien

● ASSURANCES

Pour les préjudices subis en cas d'immobilisation des véhicules urbains et d'interruption temporaire de l'exploitation, vous bénéficiez du barème d'indemnités négocié par l'UTP avec la Fédération française de l'assurance (FFA).

● CALCUL DES ÉMISSIONS DE GES

Un outil informatique « maison » vous permet de calculer les émissions moyennes de gaz à effet de serre (GES) de votre réseau. La législation française oblige en effet à les afficher sur les sites de recherche d'itinéraire, sur les fiches horaires, les plans ou dans les véhicules...

● INDICATEURS ÉCONOMIQUES URBAINS

À tout moment, vous pouvez enregistrer vos indicateurs mensuels (production kilométrique, trafic et recettes commerciales) dans un espace réservé, accessible depuis le site de l'UTP. Vous pouvez ainsi consulter leur évolution et les comparer aux autres réseaux adhérents à l'UTP.

● INDICES DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ACTEURS DE LA MOBILITÉ (APAM)

Sur un site dédié, vous pouvez consulter les dernières évolutions des principaux indices économiques utilisés dans les contrats. Ce dispositif vous évite d'effectuer vous-même la recherche et vous permet de trouver instantanément les indices dont vous avez besoin.

● MÉDAILLE DU TRAVAIL « DES CHEMINS DE FER »

L'UTP vous aide à constituer le dossier de vos salariés candidats, le vérifie et le soumet, en bonne et due forme, au ministère des Transports. Chaque année, le ministère organise deux promotions de candidats avec une remise de ce titre honorifique les 1^{er} janvier et 14 juillet.

● MÉDIATION

Si vous ne disposez pas d'un médiateur - ce qui est une obligation légale -, vous pouvez accéder aux services de la Médiation Tourisme et Voyages (MTV). Un client insatisfait de la façon dont vous avez traité sa réclamation peut saisir le médiateur de la MTV, qui propose un règlement du litige et évite, si accord, l'intervention de la justice.

● SACEM

Vous bénéficiez du tarif négocié par l'UTP avec la SACEM pour diffuser la musique de votre choix à bord des véhicules. Chaque année, l'UTP vous informe du tarif applicable.

INFORMATIONS

Connaître l'actualité de votre profession

● COMMUNIQUÉS ET COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Vous recevez les communiqués et communiqués de presse de l'UTP. Ils vous permettent de savoir quelles informations sont relayées au nom de la profession.

● CONVENTION COLLECTIVE

Vous pouvez disposer, à des tarifs préférentiels, d'un exemplaire écrit de votre convention collective et de ses mises à jour. L'UTP gère la convention collective nationale des réseaux de transport public urbain de voyageurs et la convention collective nationale du personnel des Voies ferrées d'intérêt local (VFIL) et construit la convention collective nationale de la branche ferroviaire.

● ESPACE INTRANET RÉSERVÉ

Vous disposez d'un espace personnel sécurisé sur le site de l'UTP. Vous avez ainsi accès aux informations confidentielles et à l'ensemble des documents internes réservés aux adhérents. À partir de cet espace, vous pouvez télécharger et imprimer toutes les publications, dossiers, positions, notes, textes juridiques et réglementaires mis à jour et/ou enrichis, dès que l'actualité le nécessite.

● LETTRE MENSUELLE

Tous les mois, vous recevez la lettre confidentielle de l'UTP. Elle vous permet de suivre l'actualité dans tous les domaines qui vous concernent : l'économie des transports, l'exploitation et les sujets techniques y afférant, les nouvelles mobilités, les affaires sociales, la législation française et les affaires européennes.

● MÉDIATHÈQUE

Vous avez accès aux publications, actualités techniques, économiques, sociales et juridiques qui vous concernent.

99%

DES ADHÉRENTS ESTIMENT
QUE LES INFORMATIONS
TRANSMISES PAR L'UTP SONT
DE QUALITÉ.

● OBSERVATOIRE DE LA MOBILITÉ

Vous pouvez consulter les résultats de l'Observatoire de la mobilité, enquête annuelle sur les habitudes de déplacement des Français réalisée par l'UTP avec un institut de sondage.

● POSITION

Vous recevez les textes officiels qui présentent les prises de position de l'UTP, textes également diffusés auprès des acteurs concernés.

● PUBLICATIONS

Vous recevez gratuitement toutes les publications de l'UTP et celles réalisées en partenariat, qu'elles soient récurrentes ou ponctuelles.

● SESSIONS D'INFORMATION

Vous pouvez participer aux sessions d'information organisées par l'UTP sur les thèmes d'actualité et les sujets susceptibles d'impacter votre activité : médiation, démarche RSE, droit de grève/droit de retrait, transparence des relations entre les représentants d'intérêts et les pouvoirs publics...

● SYNTHÈSE DES FAITS MARQUANTS

En juillet et en décembre, vous recevez deux lettres « Faits marquants » qui compilent les travaux de l'UTP au cours des six et des douze derniers mois.

INDICATEURS

Situer votre entreprise dans l'écosystème

● BILAN SOCIAL

Chaque année, vous recevez le bilan social de votre branche. Cette publication détaille tous les indicateurs sociaux : nombre de salariés, nature des emplois et des contrats, durée de travail, formation professionnelle, rémunérations...

● CHIFFRES CLÉS

Cette publication annuelle présente les tendances macroéconomiques et détaille les indicateurs économiques : la production, le trafic et les recettes de plus de 150 réseaux de transport sur l'année et la dernière décennie. Elle vous permet de comparer vos indicateurs à ceux des autres réseaux adhérents. Cette publication payante vous est offerte.

● CONJONCTURE MENSUELLE

La production, le trafic et les recettes d'une centaine de réseaux de transport urbain de province adhérents à l'UTP sont analysés d'un mois sur l'autre, d'une année sur l'autre et en cumul annuel. Vous avez accès à ces données conjoncturelles sur le site de l'UTP.

● ENQUÊTE FRET

Vous recevez l'enquête sur le fret ferroviaire menée chaque année. Ce document analyse les grands indicateurs économiques de l'activité : trafic, tonnes-km, trains-km, données financières et parc roulant.

● ENQUÊTE TARIFICATION

Cette enquête menée par le GART et l'UTP présente et compare les canaux de distribution des titres, l'équipement billettique, la tarification par taille d'agglomération, la tarification spécifique et intermodale, la répartition des voyages et des recettes dans les réseaux de transport public urbain. Vous la recevez gratuitement.

● LE PARC DES VÉHICULES DU TRANSPORT PUBLIC URBAIN

Cette publication biennale vous permet de connaître l'évolution du parc de transport urbain : autobus, métro, systèmes guidés sur pneu, tramway, sur plusieurs années. Elle vous est envoyée gratuitement.

99%

DES ADHÉRENTS SONT
SATISFAITS DES INFORMATIONS
FOURNIES PAR L'UTP.

CERTIFICATION

Améliorer la performance de vos services

● DÉMARCHE QUALITÉ

L'UTP s'implique dans une démarche de transparence et d'efficacité. Depuis neuf ans, elle obtient la certification Quali'OP, qui atteste d'engagements de services concrets et mesurables propres aux organisations professionnelles. L'Union fait partie des dix premières organisations professionnelles à avoir obtenu une certification selon ce référentiel.

● ENGAGEMENTS DE SERVICES

Parmi les engagements de services certifiés : les outils d'information sont à jour ; les critères d'adhésion sont clairement définis ; les réponses apportées par l'UTP sont fiables, précises et rapides ; les règles de conduite sont partagées par tous, l'organisation est formalisée et transparente, etc.

● ENQUÊTE DE SATISFACTION

Chaque année, vous êtes sollicité, *via* un questionnaire en ligne ou papier, pour vous exprimer sur les différents services rendus par l'organisation. L'UTP publie les résultats de cette enquête et vous envoie un compte-rendu détaillé. Grâce à ce retour qualitatif sur ses actions, l'UTP s'inscrit dans une démarche permanente d'amélioration.

95%

DES ADHÉRENTS ESTIMENT
QUE LES ACTIONS MENÉES PAR
L'UTP SONT IMPORTANTES¹.

¹ Chiffres 2016.

● RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

En 2016, l'UTP s'est engagée dans une démarche de responsabilité sociale. Elle a été attestée « confirmée » sur une gradation qui compte quatre échelons : « initial », « progression », « confirmé » et « exemplaire ». Parmi les engagements évalués : gouvernance de l'organisation, droits de l'homme, relations et conditions de travail, environnement, loyauté des pratiques... L'UTP compte parmi les trois premières organisations professionnelles à être reconnues pour leurs pratiques de RSE et a obtenu, à ce jour, la meilleure évaluation de toutes les organisations professionnelles évaluées.

● BILANS COMPTABLES

Chaque année, vous avez accès en toute transparence aux bilans comptables de l'UTP, certifiés par un commissaire aux comptes. Ses comptes sont disponibles dans le rapport annuel, accessible sur le site Internet www.utp.fr.

LES SERVICES DE L'UTP

	MEMBRES ADHÉRENTS URBAINS	MEMBRES ADHÉRENTS FERROVIAIRES	AUTRES MEMBRES ADHÉRENTS	MEMBRES PARTENAIRES	MEMBRES ASSOCIÉS
GOVERNANCE					
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES Vous disposez d'un droit de vote aux assemblées générales, vous êtes éligible et vous élevez les membres du Conseil d'administration.	●	●	●		
COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL Vos collaborateurs experts peuvent participer aux commissions et aux groupes de travail de l'UTP.	●	●	●	●	
CONSEIL D'ADMINISTRATION Vous êtes représenté au sein du Conseil d'administration de l'UTP, qui adopte les positions.	●	●	●		
EXPERTISE					
DROIT SOCIAL Vous pouvez poser vos questions aux juristes en droit social par e-mail ou par téléphone. Ils vous répondent dans un délai garanti.	●	●			
ÉCONOMIE ET TECHNIQUES Vos questions sur les sujets économiques et techniques peuvent être posées par e-mail ou par téléphone aux spécialistes de l'UTP. Ils vous répondent dans un délai garanti.	●	●	●	●	
LÉGISLATION FRANÇAISE ET AFFAIRES EUROPÉENNES Les juristes en droit public et en droit européen répondent à vos questions par e-mail ou par téléphone, et ce, dans un délai garanti.	●	●	●	●	
SÛRETÉ Vous pouvez poser vos questions aux spécialistes de la sûreté par e-mail ou par téléphone. Ils vous répondent dans un délai garanti.	●	●	●	●	
VEILLE Des notes de veille sur le droit social, la sûreté, la législation française et le droit européen, l'économie et les techniques vous informent des sujets susceptibles d'impacter votre activité.	●	●			
IMAGE					
CONCOURS DU BUS D'OR Vos conducteurs peuvent participer au Bus d'Or. Organisé pendant le Salon européen de la mobilité, ce concours permet de valoriser vos équipes et votre réseau.	●				
JOURNÉE DU TRANSPORT PUBLIC Vous pouvez participer à cet événement et recevoir gratuitement un kit de communication prêt à l'emploi et personnalisable pour communiquer autour de cette journée.	●	●			
PRISES DE PAROLE Vos représentants peuvent faire valoir leur expertise, notamment lors des tables rondes et ateliers du Salon européen de la mobilité et des Rencontres nationales du transport public.	●	●	●	●	
RENCONTRES NATIONALES DU TRANSPORT PUBLIC Vous bénéficiez de tarifs préférentiels pour participer à ces rencontres organisées toutes les années impaires en province.	●	●	●	●	
SALON EUROPÉEN DE LA MOBILITÉ Vous bénéficiez de tarifs préférentiels pour participer à ce salon organisé chaque année paire à Paris.	●	●	●	●	
SITE INTERNET ET PUBLICATIONS Votre entreprise figure dans plusieurs supports de communication de l'UTP : site Internet, rapport d'activité, annuaire, etc..	●	●	●	●	●
PARITARISME					
AVENANTS ET ACCORDS Vous recevez les avenants et accords négociés par l'UTP et étendus par l'État, qui créent le droit conventionnel de branche.	●	●			
CONVENTIONS COLLECTIVES L'UTP négocie les conventions collectives des trois branches qu'elle représente : le transport urbain de voyageurs (hors régie RATP), les Voies ferrées d'intérêt local (VFIL) et la branche ferroviaire (voyageurs, fret, gestionnaires d'infrastructures, etc.)	●	●			
NÉGOCIATIONS SOCIALES Vos représentants préparent, dans le cadre des commissions et groupes de travail <i>ad hoc</i> , les mandats de négociation validés par le Conseil d'administration et défendus par l'UTP auprès des organisations syndicales représentatives.	●	●			
REPRÉSENTATION L'UTP siège dans les instances paritaires de gestion : OPCA Transport et Services, AGEFOS PME et dans les institutions de prévoyance CARCEPT et IPRIAC. Vos représentants siègent, au nom de l'UTP, dans les instances paritaires de gestion.	●	●			

LES SERVICES DE L'UTP

	MEMBRES ADHÉRENTS URBAINS	MEMBRES ADHÉRENTS FERROVIAIRES	AUTRES MEMBRES ADHÉRENTS	MEMBRES PARTENAIRES	MEMBRES ASSOCIÉS
INFLUENCE					
DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS L'UTP défend vos intérêts auprès des pouvoirs publics en France et auprès des institutions européennes. Elle porte votre voix au sein de diverses instances telles que : AFNOR, AQST, COOPERE, CCTN, Haut Comité du système de transport ferroviaire, IRC, OEET, SCSTC, CNSTC, etc. Dans certaines de ces instances, vous êtes susceptible de représenter l'UTP.	●	●	●		
INSTANCES FRANÇAISES L'UTP représente votre secteur d'activité auprès d'instances influentes : COFIT, Fer de France, FIF, FNAUT, GART, IGD, MEDEF, TDIE, etc.	●	●	●		
PARTENARIATS Un programme pluriannuel est défini avec vous pour défendre les intérêts communs de votre structure et des adhérents de l'UTP.				●	
RECHERCHE L'UTP participe à différents projets de recherche européens en mettant en avant les spécificités de votre secteur.	●	●	●		
RELATIONS AVEC LA PRESSE ET LES E-INFLUENCEURS L'UTP relaie les actualités, les problématiques et les grands dossiers de votre profession auprès des médias et sur les réseaux sociaux. Elle organise une conférence de presse par an et anime deux comptes sur Twitter et LinkedIn.	●	●	●	●	
REPRÉSENTATION EN EUROPE L'UTP vous représente auprès du comité Union européenne (UE) de l'Union internationale des transports publics (UITP) et auprès du Conseil des ministres, du Parlement et de la Commission européenne.	●	●	●		
REPRÉSENTATION EN FRANCE L'UTP vous représente auprès des ministères – Économie, Environnement, Intérieur, Transport, Travail, etc. – en charge des sujets qui vous concernent et de leurs services : CEREMA, STRMTG, AFIMB, etc.	●	●	●		
RÉSEAUX					
ANNUAIRE Votre entreprise est présentée dans l'annuaire de l'UTP « Membres adhérents, partenaires et associés » mis en ligne sur son site.	●	●	●	●	●
DEMI-JOURNÉE D'ÉCHANGES Lors de cette rencontre, l'UTP vous présente ses grands projets en cours et à venir, et vous invite à échanger avec ses équipes.			●	●	●
FORUM 1^{ER} EMPLOI Grâce à ce « job dating », organisé pendant le Salon européen de la mobilité, vous rencontrez des étudiants et des jeunes diplômés dont le profil correspond aux postes à pourvoir dans votre entreprise.	●	●	●	●	●
MOMENTS DE CONVIVIALITÉ Lors du Salon européen de la mobilité, chaque année paire au parc des Expositions de la porte de Versailles, à Paris, l'UTP vous reçoit sur son stand et vous convie notamment au cocktail qu'elle organise. Vous êtes aussi invité sur son stand et au cocktail de bienvenue lors des Rencontres nationales du transport public, organisées chaque année impaire dans une métropole régionale.	●	●	●	●	●
NETWORKING Les comptes LinkedIn et Twitter de l'UTP vous permettent de nouer de nouvelles relations professionnelles.	●	●	●	●	●
VŒUX Chaque année, vous êtes convié aux vœux de l'UTP. Cette cérémonie réunit plus de 400 « VIP » et acteurs de toute la chaîne de la mobilité.	●	●	●	●	●



LES SERVICES DE L'UTP

	MEMBRES ADHÉRENTS URBAINS	MEMBRES ADHÉRENTS FERROVIAIRES	AUTRES MEMBRES ADHÉRENTS	MEMBRES PARTENAIRES	MEMBRES ASSOCIÉS
FACILITÉS					
ASSURANCES Vous bénéficiez du barème d'indemnités négocié par l'UTP avec la Fédération française de l'assurance (FFA) pour les préjudices subis en cas d'immobilisation des véhicules et d'interruption temporaire de l'exploitation.	●				
CALCUL DES ÉMISSIONS DE GES Vous pouvez calculer les émissions moyennes de gaz à effet de serre (GES) par voyage de votre réseau grâce à un outil informatique mis à disposition par l'UTP.	●				
INDICATEURS ÉCONOMIQUES URBAINS Vous pouvez consulter l'évolution des indicateurs mensuels (production, trafic, recettes...) de votre réseau sur un site dédié et les comparer aux autres réseaux adhérant à l'UTP.	●				
INDICES DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ACTEURS DE LA MOBILITÉ (APAM) Sur un site dédié, vous pouvez consulter les dernières évolutions des indices économiques, souvent utilisés dans les contrats.	●				
MÉDAILLE DU TRAVAIL « DES CHEMINS DE FER » L'UTP vous aide à constituer le dossier de vos salariés candidats, le vérifie et le soumet, en bonne et due forme, au ministère des Transports, qui remet ce titre honorifique chaque année, les 1 ^{er} janvier et 14 juillet.	●	●			
MÉDIATION Si vous ne disposez pas d'un médiateur – ce qui est une obligation légale –, vous pouvez accéder aux services de la Médiation Tourisme et Voyages (MTV).	●	●			
SACEM Vous avez droit au tarif négocié chaque année par l'UTP avec la SACEM pour diffuser la musique de votre choix à bord des véhicules.	●				
INFORMATIONS					
COMMUNIQUÉS ET COMMUNIQUÉS DE PRESSE Vous recevez les communiqués et communiqués de presse de l'UTP vous informant sur l'actualité de la profession.	●	●	●	●	●
CONVENTION COLLECTIVE Vous pouvez disposer, à des tarifs préférentiels, d'un exemplaire écrit de votre convention collective et de ses mises à jour.	●	●			
ESPACE INTRANET RÉSERVÉ Vous bénéficiez d'un espace personnel sécurisé qui vous permet de consulter, télécharger et imprimer les documents qui vous sont réservés.	●	●	●	●	●
LETTRE MENSUELLE Tous les mois, vous recevez la lettre confidentielle de l'UTP qui vous tient informé des actions menées et des projets en cours.	●	●	●	●	●
MÉDIATHÈQUE Vous avez accès aux publications, actualités techniques, économiques, sociales et juridiques qui vous concernent.	●	●	●		
OBSERVATOIRE DE LA MOBILITÉ Vous pouvez consulter les résultats de l'Observatoire de la mobilité, enquête annuelle sur les habitudes de déplacement des Français réalisée par l'UTP avec un institut de sondage.	●	●	●	●	●
POSITION Vous recevez les textes officiels qui présentent les prises de position de l'UTP, textes également diffusés auprès des acteurs concernés.	●	●	●	●	●
PUBLICATIONS Vous recevez gratuitement toutes les publications de l'UTP et celles réalisées en partenariat, qu'elles soient récurrentes ou ponctuelles.	●	●	●	●	
SESSIONS D'INFORMATION Vous pouvez assister aux sessions d'information organisées par l'UTP sur des sujets d'actualité ou sur des points techniques, juridiques ou économiques.	●	●	●	●	
SYNTHÈSE DES FAITS MARQUANTS En juillet et en décembre, vous recevez deux lettres «Faits marquants» qui compilent les travaux de l'UTP au cours des six et des douze derniers mois.	●	●	●	●	●

LES SERVICES DE L'UTP

	MEMBRES ADHÉRENTS URBAINS	MEMBRES ADHÉRENTS FERROVIAIRES	AUTRES MEMBRES ADHÉRENTS	MEMBRES PARTENAIRES	MEMBRES ASSOCIÉS
INDICATEURS					
BILAN SOCIAL Vous recevez, chaque année, le bilan social de votre branche.	●	●			
CHIFFRES CLÉS Cette publication annuelle, qui présente toutes les données économiques des réseaux de transport urbain, vous est offerte.	●	●	●	●	●
CONJONCTURE MENSUELLE Tous les mois, sur le site de l'UTP, vous pouvez consulter l'analyse des indicateurs du transport urbain les plus récents.	●	●	●	●	
ENQUÊTE FRET Vous recevez l'analyse de l'enquête sur le fret ferroviaire menée chaque année.		●	●	●	
ENQUÊTE TARIFICATION Vous recevez l'analyse de l'enquête sur la tarification dans les réseaux de transport public urbain.	●		●	●	
LE PARC DES VÉHICULES DU TRANSPORT PUBLIC URBAIN Vous recevez cette publication biennale qui présente l'évolution du parc sur plusieurs années.	●		●	●	●
CERTIFICATION					
DÉMARCHE QUALITÉ L'UTP s'implique dans une démarche de transparence et d'efficacité. Depuis neuf ans, elle obtient la certification Quali'OP, qui atteste d'engagements de services concrets et mesurables propres aux organisations professionnelles.	●	●	●	●	●
SERVICES CERTIFIÉS Parmi les engagements de services certifiés : les outils d'information sont à jour ; les critères d'adhésion sont clairement définis ; les réponses apportées par l'UTP sont fiables, précises et rapides...	●	●	●	●	●
ENQUÊTE DE SATISFACTION Vous êtes sollicité pour vous exprimer sur les différents services proposés par l'organisation. Vous recevez les résultats de l'enquête.	●	●	●	●	
RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES L'UTP s'est engagée dans une démarche de responsabilité sociale. Elle a été attestée « confirmée » sur une gradation qui compte quatre échelons : « initial », « progression », « confirmé » et « exemplaire ».	●	●	●	●	●
BILANS COMPTABLES Vous avez accès librement aux bilans comptables de l'UTP, certifiés par un commissaire aux comptes.	●	●	●	●	●



COTISATIONS

et modalités d'adhésion

PRINCIPES

Le Conseil d'administration fixe chaque année le barème des cotisations qui est consultable sur le site de l'UTP : www.utp.fr. Le montant de la cotisation est fonction du statut de l'adhérent et du barème dont il relève. Les membres adhérents ou partenaires qui adhèrent en cours d'année s'acquittent d'une cotisation au *pro rata temporis* avec un minimum de 50 % de la cotisation annuelle, et ce, quelle que soit la date d'adhésion. Toute année commencée donne lieu au paiement intégral de la cotisation annuelle.

● MEMBRES ADHÉRENTS

COTISATIONS

> ENTREPRISES DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN DE VOYAGEURS

La cotisation est calculée en fonction des dépenses d'exploitation de l'année précédente (total des charges d'exploitation une fois les charges financières, les dotations aux amortissements et les loyers et redevances éventuels pour l'utilisation de biens mobiliers ou immobiliers déduits), avec une cotisation minimale fixée à 2 100 euros et plafonné à 60 000 euros.

> ENTREPRISES DE FRET FERROVIAIRE DISPOSANT D'UNE LICENCE

Chaque entreprise de plus de 100 salariés doit acquitter une cotisation annuelle comprenant un montant forfaitaire de 15 000 euros, auquel s'ajoute une partie variable calculée en fonction du nombre de tonnes-km transportées l'année précédente.

> ENTREPRISES FERROVIAIRES DE VOYAGEURS DISPOSANT D'UNE LICENCE

Chaque entreprise de plus de 100 salariés doit s'acquitter d'une cotisation annuelle comprenant un montant forfaitaire de 15 000 euros, auquel s'ajoute une partie variable calculée en fonction du nombre de voyageurs-km transportés l'année précédente.

> AUTRES ENTREPRISES RELEVANT DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE FERROVIAIRE

Les entreprises appliquant la convention collective nationale ferroviaire et qui ne relèvent pas des barèmes présentés ci-dessus s'acquittent d'une cotisation calculée en fonction du chiffre d'affaires qu'elles ont réalisé en France l'année précédente, avec un minimum de cotisation fixé à 2 100 euros.

> ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES FERROVIAIRES N'AYANT PAS DE LICENCE ET D'ACTIVITÉ FERROVIAIRE

Ces entreprises s'acquittent d'une cotisation forfaitaire de 2 100 euros.

> ENTREPRISES RELEVANT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES VOIES FERRÉES D'INTÉRÊT LOCAL (VFIL)

Ces entreprises s'acquittent d'une cotisation forfaitaire de 8 000 euros.

> AUTRES ENTREPRISES, ASSOCIATIONS ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

La cotisation est calculée sur la base du chiffre d'affaires réalisé en France l'année précédente, avec un minimum de cotisations fixé à 2 100 euros.

MODALITÉS

Les opérateurs de transports urbain et ferroviaire (voyageurs et fret), les gestionnaires d'infrastructures, les entreprises appliquant les conventions collectives nationales des réseaux de transport public urbain de voyageurs, de la branche ferroviaire et des Voies ferrées d'intérêt local (VFIL), adhérents de plein droit, doivent transmettre leur demande par courrier postal ou par courrier électronique, accompagnée d'une présentation de leur entreprise. Les autres entreprises, associations et regroupements doivent motiver leur demande par courrier postal ou par courrier électronique, accompagnée d'une présentation ; leur adhésion est soumise à la délibération du Conseil d'administration.

● MEMBRES PARTENAIRES

COTISATION

Ces membres s'acquittent d'une cotisation annuelle selon un barème arrêté par le Conseil d'administration.

MODALITÉS

Les entreprises, organismes ou associations qui souhaitent rejoindre l'UTP en qualité de membres partenaires doivent motiver leur demande par courrier postal ou par courrier électronique, accompagnée d'une présentation. Leur adhésion est soumise à la délibération du Conseil d'administration.

● MEMBRES ASSOCIÉS

COTISATION

Ces entreprises s'acquittent d'une cotisation annuelle forfaitaire de 2 100 euros.

MODALITÉS

Les entreprises, organismes ou associations qui souhaitent rejoindre l'UTP en qualité de membres associés doivent motiver leur demande par courrier postal ou par courrier électronique, accompagnée d'une présentation ; leur adhésion est soumise à la délibération du Conseil d'administration.

> Les courriers postaux sont à adresser à : UTP - Direction générale : 17, rue d'Anjou 75008 Paris
> Les courriers électroniques sont à adresser à : contact@utp.fr



17, rue d'Anjou 75008 Paris
Téléphone : +33 (0) 1 48 74 63 51
Télécopie : +33 (0) 1 40 16 11 72
www.utp.fr

